

Jean-Claude Hazera,
Journaliste



**Entendu au FORUM DES DECIDEURS PUBLICS 2010
organisé le 7 décembre à Paris par les Echos**

Les fonctionnaires sont prêts à bouger mais...

Difficile de se faire un avis tranché sur l'acceptation ou le refus par les fonctionnaires de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) à l'issue du « Forum des décideurs publics 2010 » organisé le 7 décembre à Paris par les Echos. Le sondage/baromètre IFOP-Accenture-Les Echos semble sans appel. 54% des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales estiment, certes, la réforme plutôt nécessaire mais 33% seulement sont favorables à la manière dont elle est menée. Pour Gérard Dumont, directeur général des services de la Mairie de Lille qui semble pourtant faire beaucoup de choses pour moderniser l'administration de sa ville il n'est pas question de parler de RGPP dans les collectivités locales. « Elle est grillée auprès des syndicats ». FO est particulièrement en pointe contre cette réforme sur laquelle la centrale a publié un « livre noir » ; Anne Balthazar, secrétaire générale de FO fonctionnaires est tout aussi critique à la tribune que Pascal Pavageau, secrétaire confédéral de Force Ouvrière, dans les Echos du 7 décembre. « On est en train de tout changer trop vite et on a attaqué ces réformes sans débat, sans explication ». De l'autre côté, les représentants des cabinets conseils Accenture et Ernst & Young, qui ont beaucoup d'expériences de terrain, font valoir que toute réforme de cette ampleur suscite des craintes et des réactions négatives de ce type. C'est pareil dans le privé. François-Daniel Migeon, directeur général de la modernisation de l'Etat, ajoute que les fonctionnaires ne sont sans doute pas assez informés des retours positifs des administrés sur les effets de la réforme, notamment sur la simplification de certaines démarches ou procédures.

La réforme de la fonction publique a été un peu trop caricaturée - tout le monde en convient- en un concept unique, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, mot d'ordre qui gagne la palme de la désapprobation. 81% des fonctionnaires désapprouvent cette règle dans le sondage. « La gestion de l'Etat ne se réduit pas à réduire la fonction publique, dit Jacques Attali au cours du déjeuner débat. Je me méfie de ceux qui aiment punir ». La relative brutalité et le manque de concertation et d'explication au départ sont assumés par les responsables de la réforme. On a trop concerté et discuté pendant des années sans que rien n'avance, plaident-ils. Il fallait que la décision vienne d'en haut. Quand Nicolas Sarkozy a lancé la Révision des politiques publiques en 2007 c'était donc l'occasion d'avancer plus en discutant moins. « En 2007-2008 on a cessé d'en discuter et on a commencé à le faire » résume François-Daniel Migeon.

Résultat, la RGPP concerne aujourd'hui beaucoup plus de monde qu'on n'en a généralement conscience et c'est sans doute cela le plus important. 63% des fonctionnaires interrogés par les sondeurs ont vécu des réorganisations ou savent qu'ils vont en vivre prochainement. C'est donc un vrai processus de fond qui avance dans une discrétion peut-être excessive. « Il manque d'incarnation politique », estime d'ailleurs Arnaud Bertrand, associé chez Ernst&Young dans la mesure où le Président n'en reparle pas beaucoup alors qu'aucun ministre n'y a associé son image.

La réponse peut-être la plus intéressante et la plus troublante du sondage est celle des 68% de fonctionnaires (pourcentage en hausse de 2%) qui se disent prêts à changer d'administration ou de métier au sein de la Fonction Publique. La culture du changement gagne. L'immobilisme n'est plus une option. Mais qu'est ce qui domine ces 68% ? L'envie positive de faire autre chose, l'espoir d'une amélioration de rémunération au passage ou le « raz le bol » négatif de ce qu'ils font aujourd'hui ?

Les statuts sont toujours là, mais...

Jusqu'à quel point les différences de statut bloquent-elles encore la modernisation de la fonction publique et la mobilité souhaitée par les agents ? Difficile là aussi de se faire une opinion tranchée à l'issue du Forum des décideurs public organisé le 7 décembre par les Echos. Plusieurs orateurs ont évoqué ces statuts comme une sorte de muraille à abattre maintenant si l'on veut que la RGPP passe à la phase supérieure. Par exemple Jean-François Monteils, Secrétaire Général du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. La question est d'autant plus importante que, d'après le sondage IFOP-Accenture-Les Echos une large majorité d'agents sont prêts à bouger. « Les gents se côtoient mais n'ont pas le même statut » déplore François-Daniel Migeon, directeur général de la modernisation de l'Etat. Cette proximité peut être coûteuse quand elle conduit à aligner tout le monde sur le régime de prime le plus avantageux, souligne Christian Babusiaux, président de la première chambre de la Cour des Comptes, globalement assez critique sur les résultats financiers de la RGPP. « On ne peut pas utiliser des personnels de la jeunesse et des sports pour satisfaire des besoins sociaux » donne comme exemple Dominique Bur, Préfet de la région Midi-Pyrénées.

Cependant, pour les spécialistes de la gestion du personnel étatique, la barrière des statuts a déjà été largement levée. « C'est un alibi », dit par exemple Jacques Roudière, directeur des ressources humaines du Ministère de la Défense. « Un statut n'est pas plus gênant qu'une convention collective ». Il ne cache pas, cela dit, que pour déplacer un fonctionnaire il faut parfois y mettre le prix. Il faut notamment permettre le maintien de la rémunération à quelqu'un qui quitte la région parisienne. Jean-François Verdier, directeur général de l'administration et de la fonction publique se dit « fervent partisan » du statut général des fonctionnaires qui permet de faire beaucoup de choses si on en a le courage « même licencier des fonctionnaires ». La politique de fusion des corps a déjà été « drastique », assure-t-il, puisqu'il n'y en a plus que 380 « vivants » là où on en comptait 1000. L'objectif est de descendre encore à 115.

La RGPP ne supprime pas les déficits mais...

Combien rapportent en termes financiers les efforts consentis depuis trois ans pour réorganiser l'administration, rendre un meilleur service au public et si possible au passage réduire les coûts ? François-Daniel Migeon, directeur général de la modernisation de l'Etat évoque des économies de 5 à 10% sur « l'appareil productif de l'Etat ». Jean-François

Monteils, Secrétaire Général du Ministère de l'Ecologie, se félicite surtout de « l'interruption de la fuite en avant ». Le président de la première chambre de la Cour des Comptes, Monsieur Christian Babusiaux confirme les réserves qu'il avait déjà exprimées devant les députés. La restitution aux fonctionnaires de 50% de l'effet obtenu par le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux a été interprétée largement. Ce ne sont pas 430 millions d'euros par an qui ont été ainsi redistribués mais 700, avait-il dit. De plus il y a des coûts non chiffrés comme les coûts de déménagement. Il estime donc que la restitution de 50% n'est pas tenable dans le temps. Cette question d'évolution de la masse salariale de l'Etat employeur (85 milliards d'euros hors pensions en 1989) est évidemment cruciale pour stabiliser et réduire le déficit. Philippe Josse, directeur général du Budget, ne cache pas que « les primes rendent supportables le gel du point d'indice ». Il rappelle qu'à l'étranger on assiste à des baisses nettes de rémunération mais ne semble pas les croire possibles en France.

Au delà de ces questions de rémunération, la plupart des orateurs ont expliqué que la RGPP limitée à la réforme de l'administration d'Etat ne peut en aucun cas rétablir à elle seule l'équilibre des finances publiques. Pour aller plus loin il faut en élargir le champs aux dépenses d'intervention de l'Etat d'une part, aux autres budget d'autre part, essentiellement la Sécurité Sociale et les collectivités locales. Des collectivités locales il a été beaucoup question d'abord parce que la RGPP a été pour l'Etat comme un « camion balai de la décentralisation » en obligeant à réduire ou à supprimer des services de l'Etat dont les responsabilités avaient été transférées depuis longtemps aux collectivités. L'expression est de Patrick Devedjian, président du conseil général des Hauts de Seine. « Il reste des doublons considérables » a-t-il néanmoins ajouté. Il a été beaucoup question aussi des méfaits de la « clause de compétence générale » qui permet toujours, quoi qu'on en dise, à chaque niveau de collectivité (commune, département, région) de se mêler de tous les sujets. De même on a entendu beaucoup de critiques sur les « financements croisés » qui font que sur chaque investissement le préfet va demander une part de financement à la ville, au département et à la région.

Le conseil privé fait désormais partie du paysage public

En 2010 on s'est largement habitué à ce que de grands cabinets de conseil privés comme Accenture et Ernst&Young soit largement sollicités par l'Etat et les collectivités locales qui souhaitent bénéficier des méthodes du privé. La présence des experts de ces deux groupes semblait tout à fait naturelle au forum des décideurs publics organisé par les Echos le 7 décembre à Paris. Il y a vingt ans cela aurait été plus difficilement imaginable. C'est peut-être la vague de privatisations de la fin des années 80 et du début des années 90 qui nous a habitué à la présence des banques conseil, auditeurs et autres commissaires aux comptes. La ville de Lille, dont la maire est première secrétaire du parti socialiste, fait très largement appel à ce type de compétences par exemple. Du coup les conseils du secteur public n'hésitent pas à exprimer avec beaucoup de liberté des propos parfois très politiques. Arnauld Bertrand, associé, responsable des activités de conseil au secteur public chez Ernst&Young n'hésitait pas, par exemple, à se lancer dans quelques suggestions sur les dépenses de transfert dans lesquelles l'Etat devrait tailler dans les années à venir s'il veut avoir une chance de réduire les déficits.